

1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

- **Identification de la substance ou de la préparation**
- **Nom du produit** **EPOLIT 507/A**
- **Emploi de la substance/de la préparation** *Vernis de protection temporaire souple, pelable et soluble à l'eau*
- **Producteur/fournisseur :** CEFORA SARL
Z.A.C. En Prêle
01480 Savigneux
Tel.: 04.74.08.47.03 Fax.: 04.74.00.89.68
- **Service chargé des renseignements :** voir le chapitre 16
- **Renseignements en cas d'urgence :** Tel. : 04.74.08.47.03 e-mail : contact@cefora.fr

2 Identification des dangers

- **Principaux dangers :**



Xi – Irritant

- **Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement :** R 10 Inflammable.
R 36 Irritant pour les yeux.
R 67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
- **Risques spécifiques :** Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer une irritation de la peau et des dermatoses dues aux propriétés dégraissantes du produit.
- **Système de classification** La classification correspond aux listes CEE actuelles, mais est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

3 Composition / informations sur les composants

- **Caractérisation chimique**
- **Description :** Polymères dans un mélange hydroalcoolique

➤ Composants contribuant aux dangers:		
CAS: 67-63-0 EINECS: 200-661-7	Alcool aliphatique F ; R11 Xi ; R36 - 67	20 – 25%
CAS: EINECS:	tensioactif fluoré à 1% Xn ; R20/21/22 - 37	1 – 5%

- **Indications complémentaires:**
Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16

4 Premiers secours

- **Indications générales :** Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.
Ne jamais rien faire absorber par la bouche à une personne inconsciente.
Les symptômes sont décrits à la rubrique 11.
- **après inhalation :** Transporter la victime à l'air frais, dans un endroit calme, dans une position demi couchée et si nécessaire appeler un médecin.
Respiration artificielle et/ou oxygène si nécessaire.
- **après contact avec la peau :** Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussée.
Laver au savon avec une grande quantité d'eau.
Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin.

- **après contact avec les yeux :** Laver abondamment à l'eau (pendant 20 minutes minimum) en gardant les yeux grands ouverts et en retirant les verres de contact souples, puis se rendre immédiatement chez un médecin.
- **après ingestion :** NE PAS faire vomir.
Rincer la bouche, ne rien faire boire, calmer la victime, et la conduire immédiatement à la clinique ou chez le médecin.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction:** poudre chimique sèche, mousse résistante aux alcools, dioxyde de carbone (CO₂), eau pulvérisée, sable, terre.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** Pas de contre indication.
- **Méthode(s) spéciale(s) :** Refroidir, si possible les récipients / citernes / réservoirs par pulvérisation d'eau.
- **Risques spéciaux :** Danger d'explosion des vapeurs.
Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se répandent sur le sol.
En cas de feu le produit se décompose en: oxydes de carbone (CO et CO₂) et fumées.
Voir la rubrique 11 en ce qui concerne la toxicité du produit et la rubrique 10 en ce qui concerne la stabilité et réactivité du produit.
- **Equipements spéciaux pour la protection des intervenants :** Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **Les précautions individuelles:** Evacuer le personnel vers un endroit sûr.
Tenir à l'écart de toute source d'ignition.
Etre vigilant à un retour de flamme possible.
Assurer une ventilation adéquate.
Eviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.
Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.
- **Mesures pour la protection de l'environnement :** Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque.
Endiguer et contenir le produit renversé.
Ne pas permettre la pénétration dans les canalisations d'eau et égouts car cela créera un risque d'explosion. Si cela se produit avertir immédiatement les autorités locales.
Eviter la contamination des eaux souterraines.
Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.
- **Méthodes de nettoyage/ récupération :** Écoper le produit renversé, et recueillir soigneusement le restant.
Éponger avec un produit absorbant inerte (par exemple du sable, de la sciure, un agglomérant universel, un gel de silice).
Collecter dans des récipients appropriés et fermés pour élimination.
Éliminer comme un déchet dangereux.

7 Manipulation et stockage

- **Manipulation :**
- **Précautions à prendre pour la manipulation:** Les vapeurs peuvent former un mélange inflammable avec l'air.
Ne pas manger, boire ni fumer dans les endroits où l'on utilise le produit.
Douche, bain oculaire, et point d'eau à proximité.
Éviter tout contact avec les yeux et la peau et ne pas respirer les vapeurs et brouillards. Porter un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).
- **Mesure(s) d'ordre technique :** Appareils électriques et éclairages antidéflagrants avec terre.
Ne pas utiliser l'air comprimé pour remplir, mettre en fût ou en œuvre.
Eviter les décharges d'électricité statique.
Ventilation le long du sol.
Température maximum de manipulation: 35°C

- **Conseils d'utilisations :** Les emballages déjà ouverts doivent être refermés soigneusement et maintenus debout de manière à éviter toute fuite.
- **Stockage :**
- **Précaution(s) :** Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.
- **Mesure(s) d'ordre technique :** Sol incombustible et imperméable formant cuvette de rétention.
- **Conditions de stockage :** Conserver le récipient bien fermé et à une température ne dépassant pas 25°C. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles – Ne pas fumer. Conserver à l'abri du soleil et de toutes autres sources de chaleur. Conserver dans un endroit très bien ventilé.
- **Matières incompatibles à éloigner :** Conserver à l'écart des : produits oxydants
- **Type de matériaux à utiliser pour l'emballage/conteneur :** polyéthylène (haute densité) polypropylène
- **Matériaux d'emballage non adaptés :** Éviter les emballages métalliques non protégés.

8 Contrôle de l'exposition / protection individuelle

- **Mesure(s) d'ordre technique :** Assurer une bonne ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

67-63-0 alcool aliphatique

VME Valeur momentanée: 650 mg/m³

VME Valeur momentanée : 250 ppm

- **Indications complémentaires :**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **Equipement de protection individuel :**
- **Protection respiratoire :** En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié:
 - **Filtre recommandé pour une utilisation momentanée :**



Filtre A

- **Protection des mains :**



Gants en caoutchouc nitrile

- **Protection des yeux :**



Lunettes de sécurité ou écran facial

- **Protection de la peau et du corps :**



Tablier et bottes résistants aux solvants

9 Propriétés physiques et chimiques

Indications générales

Forme :	liquide visqueux
Couleur :	incolore / jaune clair
Odeur :	alcoolique

Modification d'état

PH :	Non applicable
Point d'ébullition :	82°C
Point d'éclair :	25°C
Température d'auto-inflammabilité :	>460°C
Limites d'explosivité :	2 à 12% en volume
Densité gazeuse :	2
Densité relative (eau = 1) :	Non applicable
Masse volumique apparente :	1050 kgs/m ³
Viscosité :	150 poises
Hydrosolubilité :	Soluble
Liposolubilité :	Non applicable
Solubilité aux solvants :	Insoluble

10 Stabilité et réactivité

- **Stabilité :** Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.
- **Condition(s) à éviter :** Ne pas exposer à des températures supérieures à 35°C.
- **Matière(s) à éviter :** Réagit violemment au contact de : acides forts, oxydants forts.
- **Produits de décomposition dangereux :** En cas de hautes températures, des produits de décomposition dangereux peuvent se produire tels que de la fumée, des monoxydes et dioxydes de carbone.

11 Informations toxicologiques

- **Informations générales :** Un examen médical périodique est recommandé. Sa fréquence est fonction du temps et de l'importance de l'exposition.
- **Toxicité aiguë :**
 - **Inhalation:** Irrite l'appareil respiratoire et peut provoquer des maux de gorge et déclencher une toux.
Les symptômes d'une exposition excessive sont un étourdissement, des maux de tête, une lassitude, des nausées, la perte de conscience, l'arrêt de la respiration.
CL50/inhalation/4h/rat = >20
 - **Contact avec la peau :** Des composants du produit peuvent être absorbés à travers la peau. Des contacts fréquents ou prolongés peuvent dégraisser ou dessécher la peau, conduisant à une incommodité ou à des dermatites.
DL50 rat/mg/kg >2000
 - **Contact avec les yeux :** Irritation légère des yeux (douleur, rougeur)

- **Ingestion :** Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.
DL50/orale/rat = >2000
- **Sensibilisation :** Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.
- **Effets spécifiques :** La consommation d'alcool peut augmenter les effets toxiques.

12 Informations écologiques

- **Informations générales :** Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.
- **Mobilité :** Totalement miscible à l'eau
- **Effets sur l'environnement :** faible

13 Considérations relatives à l'élimination

- **Déchets/produits non utilisés :** Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux.
Peut être recyclé.
Ne pas jeter les déchets à l'égout.
Destruction par incinération / pyrolyse.
- **Emballages contaminés :** Ne pas brûler les fûts vides ni les découper au chalumeau.

14 Informations relatives au transport

- **Transport par terre ADR/RID et RTMDR/RTMDF (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier/domestique) :**

Classe ADR/RID-RTMDR/F (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) :	3
➤ Code de classification et dispositions spéciales :	F1
➤ No UN	1993
➤ Groupe d'emballage :	III

Désignation du produit : **1993 liquide inflammable, N.S.A.**

Transport maritime IMDG ((ordonnance sur le transport de produits dangereux) :

Classe IMDG	3
N° ONU	1993
Label	3
Groupe d'emballage	III
Polluant marin	Non
Désignation technique exacte	Liquide inflammable, n.s.a.

Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR :

Classe ICAO/IATA	3
N° ID ONU	1993
Label	3
Groupe d'emballage	III
Désignation technique exacte	Liquide inflammable, n.s.a.

15 Informations réglementaires

- **Marquage selon les directives CEE :**
Selon les directives européennes sur la classification, l'emballage, et l'étiquetage des substances dangereuses 67/548/CE. En utilisant la méthode de calcul 88/379/CE.

- **N° CE :** Non applicable.
- **Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit :**



Xi – Irritant

- **Phrases R :**
 - R 10** - Inflammable.
 - R 36** – Irritant pour les yeux.
 - R 67** – L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
- **Phrases S :**
 - S 26** – En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

16 Autres Informations

- **Législations suivies :** Cette fiche de données de sécurité répond aux directives et adaptations :
Pour les substances : 67/548/CE modifiée par la Directive 2004/73/CE portant 29 ème APT. Pour les préparations : Directive 1999/45/CE.
Pour la rédaction de la FDS : 91/155/CE modifiée par la Directive 2001/58/CE.
- **Référence du texte complet des phrases R se trouvant dans les Sections 2 et 3**
 - R 11** – Facilement inflammable.
 - R 20/21/22** – Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
 - R 36** – Irritant pour les yeux.
 - R 37** – Irritant pour les voies respiratoires.
 - R 67** – L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
- **Avis ou remarques importantes :** Les informations données dans cette fiche de données sécurité sont basées sur l'état des connaissances actuelles en notre possession et notre expérience. Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs. Aucune responsabilité ne sera acceptée (sauf spécifiée par une loi) survenant suite à l'utilisation de l'information reprise dans cette fiche de données de sécurité.
- **Application et/ou usages normaux :** vernis pelable hydrosoluble
- **Restrictions :** Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autres produits.

Historique

Date d'édition 26/10/2009
Date de la précédente édition
Version 1

- **Service établissant la fiche technique :**
CEFORA Sarl
Z.A.C. En Prêle
01480 Savigneux
- **Contact :** Kurt Ramspeck

Avis au lecteur

Les informations et recommandations figurant dans cette publication sont fondées sur notre expérience générale et sont fournies de bonne foi au mieux de nos connaissances actuelles, MAIS RIEN DANS LES PRESENTES NE DOIT ÊTRE INTERPRETE COMME CONSTITUANT UNE GARANTIE OU UNE DECLARATION, EXPRESSE, IMPLICITE OU AUTRE.

DANS TOUS LES CAS, IL INCOMBE A L'UTILISATEUR DE DETERMINER ET DE VERIFIER L'EXACTITUDE, AINSI QUE LE CARACTERE SUFFISANT ET APPLICABLE DE TELLES INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS, DE MEME QUE L'ADEQUATION ET L'ADAPTATION D'UN QUELCONQUE PRODUIT A UNE UTILISATION SPECIFIQUE OU DANS UN BUT PARTICULIER.

LES PRODUITS MENTIONNES PEUVENT PRESENTER DES RISQUES INCONNUS ET DOIVENT ETRE UTILISES AVEC PRECAUTION. MEME SI CERTAINS RISQUES SONT DECRITS DANS CETTE PUBLICATION, IL N'EXISTE AUCUNE GARANTIE QU'IL S'AGIT DES SEULS RISQUES EXISTANTS.

Les risques, la toxicité et le comportement des produits peuvent différer lorsque ceux -ci sont utilisés avec d'autres matériaux et dépendent des conditions de fabrication et d'autres processus. Ces risques, cette toxicité et ces comportements doivent être déterminés par l'utilisateur et portés à la connaissance des personnes ou entités chargés du transport ou de la manutention, du traitement ou de la transformation, ainsi que de tous utilisateurs finaux.